Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine

Herausgeber: Suisse magazine

Band: - (2006)

Heft: 201-202

Artikel: Ces Suisses qui ont créé la France. Partie 6, les Suisses de Châteauvieux

Autor: Czouz-Tornare, Alain-Jacques

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-849670

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les Suisses de Châteauvieux

Notre série animée par l'historien Alain-Jacques Czouz-Tornare en partenariat avec les archives de Fribourg/CH et le Musée Franco-Suisse de Rueil-Malmaison devient une rubrique qui prend la suite de *Comment la Suisse contribua à faire la France (I), Les idées nouvelles exportées par les Suisses (II), La révolution pensée par des Suisses (III), Les Banquiers Suisses de la révolution (IV), Les militaires suisses de la révolution française (V).*

Des soldats suisses ont été au cœur de la plus grande révolte militaire du temps de la Révolution française : celle du régiment de Châteauvieux à Nancy en août 1790. D'abord instrumentalisée par les contre-révolutionnaires qui voulaient en faire un exemple afin de frapper les imaginations et ramener toute l'armée dans le droit chemin, cette révolte fut ensuite formidablement bien exploitée par les révolutionnaires les plus avancés au premier rang desquels se trouvait un certain Marat.

Un Marat suisse ?

Quel est le caractère suisse de Jean-Paul Marat (1743-1793), natif de Boudry dans la principauté de Neuchâtel, « ancien médecin d'origine suisse, disciple de Rousseau », qui personnifia après son assassinat, oh ironie du sort, « la république poignardée par les étrangers et par les prêtres » ?[1] Il est de bon ton d'oublier ou de minimiser le côté helvétique de ce révolutionnaire hors norme. Seuls des auteurs français comme Pierre Miquel parlent de la future victime de Charlotte Corday en disant « Le Suisse Marat ». Charles Reber a bien mis en évidence la place tenue dans sa vie par sa mère genevoise, avant de préciser ailleurs: « *Son sens politique international, ses jugements sur les rapports de force qui commandaient la situation, c'est à son origine que Marat les doit* »[2]. Une fois à l'étranger, il ne coupe pas les ponts avec sa terre natale. Dans la colonie helvétique de Bordeaux, il fait la connaissance, en 1760, de Mme de Mairac et devient le précepteur de ses enfants. En 1765, à Londres, il se lie avec le peintre Angelica Kauffmann, originaire de Coire dans les Grisons. En 1777, c'est à un concours organisé par la Société économique de Berne qu'il soumet son *Plan de Législation criminelle*, et quand, en 1780, il est dégoûté par l'hostilité de l'Académie des sciences qui réfute ses expériences, c'est auprès de ses parents, à Genève - où son frère horloger sera un révolutionnaire convaincu - qu'il se réfugie pendant trois mois[3]. Qui plus est, les chercheurs belges qui se sont attelés à publier son œuvre politique ont constaté que « *Marat se rattache à Rousseau, en matière politique s'entend, par le principe de la souveraineté populaire, principe auquel il fait appel de manière permanente, dans la Révolution.* »[4]

Jean-Paul Marat

Le 12 septembre 1790, celui que Chateaubriand nomme un « embryon suisse » publie le premier numéro du *Publiciste Parisien* qui deviendra *L'Ami du Peuple*. Ce « précurseur » de la Révolution française, selon la formule de Michel Vovelle, n'envisage encore, en 1791, de république que sous la forme fédérative, à l'image des États-Unis d'Amérique et de ce que l'on imaginait être la Suisse. Au début de la Révolution, il fut un temps proche du Club helvétique de Paris[5]. Marat qui « gardera longtemps un souvenir attendri de son petit pays » était, selon Ariane Méautis, très attaché à la Suisse. Cet auteur a découvert, en étudiant l'action des patriotes suisses à Paris en 1790-91, que le Club helvétique exerça une certaine influence sur le développement de la pensée politique de Marat.

L'affaire de Nancy et ses conséquences pour la France

Le 31 août 1790 éclate le sanglant combat fratricide

1 Jean Tulard, *Histoire et Dictionnaire de la Révolution française 1789-1799*, Robert Laffont, Paris, 1987, p. 53. Sur Marat voir aussi Mona Ozouf, *Dictionnaire critique…*, p. 278-285. Voir la thèse d'Olivier Coquard: Marat, Paris Fayard, 1993. En Suisse A. Bachelin s'est penché sur son cas dans un article intitulé « Marat » in : *Musée Neuchâtelois*, 1873, p. 265-268, 310-318. Cf. Charlotte Goetz, *La saga des Mara (1) Jean Marat*, Chantiers Marat 4, Ed. Pôle-Nord, Bruxelles, 1992.

2 Charles Reber, *Un homme cherche sa liberté* : Jean Paul Marat, La Baconnière, Neuchâtel, 1950, p. 24, 34, 44, 52, 59.

3 Michel Vovelle, *Marat. Textes choisis*, Editions Sociales, Paris 1963, p. 7. Jean MASSIN, *Marat*, Alinea, Aix-en-Provence, 1988, p. 13, 154, 175.

4 *Pôle Nord*, revue trimestrielle, avril-sept. 1985, p. 380.

5 Ariane Méautis, *Le Club helvétique de Paris (1790-1791) et la diffusion des idées révolutionnaires en Suisse*, La Baconnière, Neuchâtel, 1969, p. 108-111.

6 Cf. par exemple, *Oeuvres politiques*, III, *L'Ami du Peuple*, n° 268, 1er novembre 1790, p. 1672 et 1695;
n° 278, 12 novembre 1790, p. 1751; n° 288, 22 novembre 1790, p. 1804, 18 décembre 1790.

7 Jacques GODECHOT, " L'influence de la guerre sur la Révolution " in *Die Französische Revolution zufälliges oder notwendiges Ereignis?* Teil 2, 1983, p. 5.

8 L. de Bouillé, *Souvenirs et fragments*, 1906, t. I, p. 177.

9 Cf. A. Bachelin ; « J.-G. Virchaux, épisode de la Révolution française », in : *Musée Neuchâtelois*, 1880, p. 7.

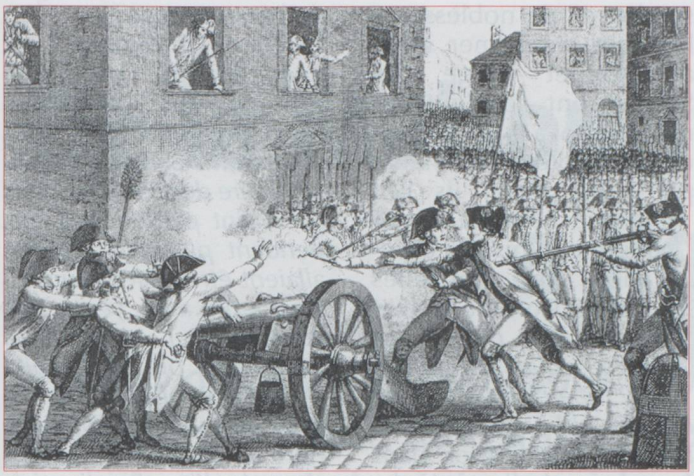

Héroïsme du jeune Desilles - Abraham Girardet (1764-1823), gravé par François Godefroy (1745-1819).

de Nancy. Comme l'a fort bien vu André Corvisier, l'insurrection retentissante du 6e régiment suisse en Lorraine marque le point culminant des mutineries militaires. La répression est terrible : 41 soldats envoyés aux galères de Brest, 22 pendus, un roué vif, le dernier que la France connaîtra. Les galériens de Châteauvieux, devenus par la grâce des Jacobins martyrs de la tyrannie aristocratique, jouèrent involontairement un rôle important dans le spectacle révolutionnaire. L'affaire de Nancy eut un énorme retentissement, bouleversa la France et divisa les esprits. Le 2 septembre, des milliers de Parisiens manifestent leur soutien aux soldats révoltés de Nancy et accélèrent la chute du Genevois Necker.

À partir de septembre 1790, rares sont les numéros de *l'Ami du Peuple*, où Marat ne consacre pas un article ou une allusion au « massacre des Suisses », au « carnage des patriotes de Nancy ». Et de lancer périodiquement un retentissant: « Souvenez-vous du massacre de Nancy », lorsqu'il évoque les risques de fuite du roi ou de contre-révolution[6]. Le 10 novembre, une délégation de la Commune, emmenée par Danton, réclame à l'Assemblée nationale le départ des ministres tenus pour responsables de la tuerie de Nancy. Montmorin, accusé notamment d'avoir fait retenir les « Suisses de Châteauvieux » dans les bagnes de Brest, donne sa démission le 29 novembre 1791 et est remplacé par Delessart. Les négociations infructueuses menées par Montmorin dans l'affaire de l'amnistie avec des cantons intraitables serviront contre lui de chef d'accusation aux Jacobins et à l'Assemblée nationale.

L'affaire des Suisses de Nancy eut de multiples conséquences. Jacques Godechot en voit une évidente à court terme : « La fuite du roi, en juin 1791, fut la conséquence directe de l'affaire de Nancy. Elle montra l'exaspération de la psychose de guerre des Français. Louis XVI avait quitté les Tuileries pour se rendre à l'armée de Bouillé parce qu'à la suite de l'affaire de Nancy, il jugeait celle-ci fidèle, et les gardes nationales incapables de s'opposer à elle »[7]. C'est de Soleure, où il s'est retiré depuis juillet 1789, que le baron de Breteuil élabore un projet de repli du roi que l'évêque de Pamiers, d'Agoult, vient de Suisse soumettre au Roi[8]. En cas de problème à Montmédy, la Suisse devenait une position de repli envisageable. C'est très logiquement que l'on retrouve des Suisses à plusieurs étapes du projet d'évasion, mais, une fois de plus, ils apparaissent comme agissant à titre individuel ou par petits groupes, tolérés ou timidement soutenus par quelques cantons patriciens, mais en aucun cas cautionnés par Louis-Auguste-Augustin d'Affry, l'administrateur des troupes suisses et grisonnes, ou par le Vorort Zurich et la Diète du Corps helvétique. Si le régiment des Gardes suisses ne put être impliqué dans la fuite, tel ne fut pas le cas du régiment de Castella, l'une des rares unités suisses sur lesquelles Bouillé pouvait effectivement compter. La fuite du roi échoua lamentablement et le souverain fut suspendu de ses fonctions. Tandis que Louis XVI se morfond aux Tuileries à quelques pas de là, en juillet 1791, le Neuchâtelois J.-G. Virchaux accompagné de plusieurs Suisses, apporte au club des Jacobins un sabre de Damas à offrir au premier général qui vaincra les ennemis de la liberté[9].

La fête des galériens de Châteauvieux le 15 avril 1792 et la consécration du bonnet phrygien

Le 31 décembre 1791, l'Assemblée nationale accorde l'amnistie aux Suisses de Châteauvieux, malgré le refus des autorités helvétiques. Faute d'un accord, les galériens amnistiés se sont transformés sous les mains expertes des Jacobins en instruments d'une opération politique visant à discréditer l'œuvre de la Constituante et des plus influents de ses membres. En tardant à apporter sa sanction au décret libérant les Suisses, Louis XVI entamait sérieusement le crédit que lui avait valu son intronisation récente comme roi constitutionnel. Le 12 février 1792, après six semaines d'atermoiement, le roi des Français en désespoir de cause accepte, enfin, de sanctionner le décret en question. Faute d'avoir su ou voulu liquider discrètement le problème posé par les galériens suisses de la chaîne de Brest, les Confédérés en firent à leur insu une bombe à retardement placée sous un pilier de la monarchie. Les galériens s'étaient haussés au fur et à mesure du développement de la Révolution du statut de condamnés pour l'exemple à celui de victimes exemplaires de la barbarie d'Ancien Régime, avant de finir héros de la Révolution triomphante. Ces « victimes du despotisme ministériel », selon le mot de Collot d'Herbois, étaient donc désignées pour servir de martyrs pour la cause révolutionnaire ; ils avaient droit à ce titre à une réparation exemplaire.

On parlerait aujourd'hui d'un battage publicitaire sans précédent, tant la fête de Châteauvieux fut annoncée et préparée de longue date. Les 40 Suisses quittèrent Brest le 13 mars et arrivèrent le 28 à Versailles, où ils furent mis en position d'attente, avant de gagner Paris le 9 avril, après 25 jours de voyage triomphal. Le suspense quant à la date exacte de l'arrivée des Suisses fut ménagé par ces ancêtres des professionnels du spectacle. Le 9 avril, les « martyrs du despotisme » furent admis aux honneurs de la séance de la Législative, malgré les interventions de Jaucourt et de Gouvion, par un vote nominal serré - le 2e seulement depuis le début de l'année - 281 voix contre 265[10].

Est-ce à l'occasion de cette cérémonie que le bonnet rouge du bagne de Brest, porté par les ex-bagnards, fut repris par les Jacobins comme bonnet phrygien, emblème de la Révolution ? En fait, l'emblème de l'esclave affranchi était apparu dans la symbolique révolutionnaire dès 1789[11] et ce symbole révolutionnaire ▷

« le plus chargé de sens » selon Maurice Agulhon, avait fait son apparition aux fêtes de la Fédération de Troyes et de Lyon en 1790 et pour la première fois à Genève, dès novembre 1791. Mais ce n'est que l'année suivante qu'il prend une signification démocratique et populaire. Son succès est dans l'air du temps[12]. Dans son *Almanach des Républicains*, Sylvain Maréchal avance que le bonnet rouge des Jacobins ne serait rien d'autre que le chapeau de Tell trempé dans le sang du tyran[13]. Le 19 mars, Dumouriez, nouveau ministre des affaires étrangères, se coiffe du bonnet de laine rouge des paysans en se rendant aux Jacobins. Il est vrai que depuis une semaine, à la suite d'une représentation théâtrale sur les Suisses de Châteauvieux, une campagne est menée à Paris pour populariser le port de ce couvre-chef[14]. Il est vrai que Collot d'Herbois - jadis établi à Genève - est aux Jacobins l'avocat déterminé des galériens et a longuement préparé ses collègues à leur faire un accueil triomphal[15] : « *On m'a dit que j'aimais les soldats de Châteauvieux ; ah ! on a bien dit : oui je les aime et je les aimerai tant que je vi-*

vrai, parce qu'ils seront toujours ce qu'ils ont été et ce qu'ils sont ». Il leur devait bien ça ! C'est bien grâce à la libération des Suisses de Châteauvieux que Collot d'Herbois dut sa percée politique, selon son biographe Michel Biard, la défense des soldats « opprimés » étant devenue un « thème porteur pour les Jacobins comme la propagande des adversaires du régime »[16]. La présence des Suisses patriotes de Châteauvieux et la fête qui en sera le couronnement vont définitivement consacrer et légitimer le couvre-chef emblématique du sans-culottisme, comme l'emblème révolutionnaire de la liberté. En donnant ses lettres de noblesse, si l'on ose s'exprimer ainsi, au bonnet rouge, les Suisses ont accidentellement fourni à la Révolution un symbole identifiable par tous. Ainsi, ils ont contribué moins à lancer une mode qu'à la diffusion des nouvelles idées. Corinne Walker constate que « *ce n'est qu'au printemps 1792, que l'image des galériens libérés prendra toute sa signification dans le code symbolique révolutionnaire français, après la grande fête jacobine, organisée en avril, en leur honneur* »[17]. Les Suisses, qui avaient tant contribué à faire accidentellement de la prise de la Bastille ce symbole de référence par excellence, furent cette fois-ci des propagandistes involontaires du bonnet phrygien qui en est l'expression individuelle et que Louis XVI trouva prudent de porter le 20 juin suivant. Ainsi, le 15 avril peut être considéré comme la date du baptême démocratique du bonnet rouge[18].

La fête de Châteauvieux est une grande première. Comme le remarque Mortimer-Ternaux : « *Ce programme contient la pensée-mère de toutes les fêtes soi-disant patriotiques qui, pendant plusieurs années, allaient être étalées successivement aux yeux des Parisiens par ordre de la Commune ou du Comité de Salut Public* »[19]. La fête avait été, selon M. Vovelle, non seulement l'« *exaltation de l'insubordination patriotique des Suisses de Châteauvieux* » mais également « *affirmation du militantisme des patriotes avancés, à la veille de la déclaration de guerre, proclamation pour la première fois de la devise* Liberté, Egalité, Fraternité »[20]. Jacques Ploncard d'Assac a tiré les conséquences de cette fête : « *Cette fête de la « majesté du peuple » a laissé un grand souvenir dans les annales de la Révolution.*

Suite en page 19

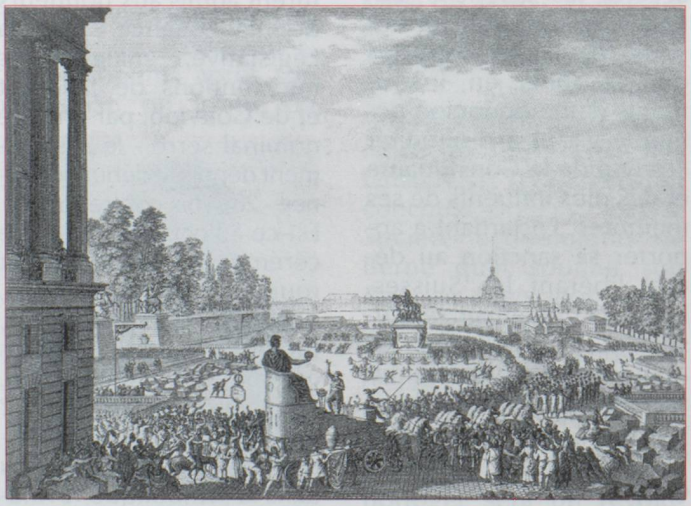

Première fête de la liberté à l'occasion des Suisses de Châteauvieux le 15 avril 1792 - Jean-Louis Prieur (1759-1895), gravé par Pierre-Gabriel Berthault (1748-1819)

10 Buchez B.J.B. et Roux P.-C, *Histoire parlementaire de la Révolution française ou Journal des Assemblées nationales depuis 1789 jusqu'en 1815*, Paris. Paulin, 1834-1838, vol. XIV, p. 116-117.
11 Voir à ce sujet l'étude de Louis Combes: *Episodes et curiosités révolutionnaires*, Paris, Madre, Libraire-éditeur, 1872 : " Archéologie du bonnet rouge ", pp. 145-173.
12 RUAULT Nicolas, *Gazette d'un Parisien sous la Révolution*, p. 279. Voir aussi les *Annales monarchiques* du 16 mars 1792 ; *Journal de Guittard de Floriban...*, pp. 130-131.
13 Voir à ce sujet Alfred Berchtold, Guillaume Tell et citoyen du monde, éditions Zoë, 2004.
14 Cf. *Chronique de la Révolution*, p. 257.
15 Voir : « Société des Amis de la Constitution. Séance aux Jacobins St-Honoré à Paris. Réponse de Collot d'Herbois à des notes barbares envoyées à divers journaux, contre les soldats de Châteauvieux », 4 avril 1792. Archives Nationales, AD XVI 51, p. 3.
16 Cf. Michel Biard, « Collot d'Herbois », Thèse Paris 1, t. I, 3e partie chap. II, p. 259-264, 275-286 et 353-356. Voir aussi l'ouvrage tiré de cette thèse : Collot d'Herbois. Légendes et Révolution, P.U.L., Lyon, 1995.
17 Corinne Walker, « Le langage des apparences ou la loi des distinctions. Genève pendant la Révolution », *Revue du vieux Genève*, p. 25-31. Sur le bonnet rouge des galériens voir A. Zysberg, *Les Galériens*, Paris, 1987, p. 183-189.
18 Relevons au passage que deux ans auparavant, deux galériens fribourgeois, condamnés à la suite de la révolte de Chenaux en 1782 avaient été libérés et promenés dans Paris grâce au Club Helvétique. À défaut d'avoir eu à l'époque un succès comparable à celui de Châteauvieux, leur prestation à Paris mena de nombreux historiens suisses à confondre les deux événements dans l'ordre de la symbolique révolutionnaire.
19 Mortimer-Ternaux, *Histoire de La Terreur 1792-1794*, Paris 1863, vol. I, Livre I, p. 65. Sur la fête voir Bibliothèque Nationale de France, Plaquettes Lb/39 5229, 5830, 5875, 5877, 5882.
20 M. Vovelle, *La Révolution française. Images et Récit*, vol. II, p. 131.
21 Jacques Ploncard-d'Assac, 1792. *Les dernières marches du trône*, Ed. Dominique Martin Morin, p. 155-156.
22 Cf. Paul AMARTINY : "Rouget de Lisle chantant la Marseillaise", in *Saisons d'Alsace*, n°9, hiver 1964, p. 111.

À terme, un projet contesté d'abroger complètement la Lex Koller…

Actuellement, 11,8 % de tous les logements en Suisse sont utilisés comme résidences secondaires, ce taux pouvant dépasser un tiers des logements dans les cantons très touristiques, voire la moitié dans de nombreuses communes à vocation touristique. Or, l'augmentation du nombre des résidences secondaires constitue une menace pour le paysage alpin. En outre, une progression massive de la construction de résidences secondaires a pour effet d'augmenter le prix du terrain excluant ainsi la population locale du marché du logement. Enfin, elle provoque des coûts élevés pour les communes, qui doivent adapter leurs infrastructures au taux d'occupation maximal des logements qui n'est atteint que pendant quelques semaines par année.

Pour ces raisons, en cas d'abrogation de la Lex Koller, il est prévu d'adapter le droit de l'aménagement du territoire. À l'avenir, les cantons pourraient être tenus de spécifier dans leur plan directeur les zones caractérisées par une forte concentration de résidences secondaires et de prévoir des stratégies et des mesures destinées à garantir le développement durable de ces zones afin de maintenir une proportion "convenable" de résidences principales et secondaires. Les cantons disposeraient de trois ans pour adapter leurs plans.

… au profit de plans directeurs cantonaux

Cette solution ne dicte pas aux cantons et aux communes comment résoudre chaque problème dans chaque cas particulier, estime le Conseil fédéral. Mais quelques cantons, qui soutiennent l'abrogation de la Lex Koller jugée discriminatoire, estiment que la modification de la loi sur l'aménagement du territoire porterait atteinte à leur autonomie. Une telle révision accorderait une "mainmise à la Confédération dans un domaine de compétence cantonale", souligne le Conseil d'État valaisan. Une position analogue est défendue par les milieux concernés (immobilier, propriétaires, hôtellerie) : ils soutiennent unanimement l'abrogation de la Lex Koller, mais dénoncent aussi la révision de la loi sur l'aménagement du territoire. *Pro Natura* estime que la proportion actuelle de résidences secondaires déjà élevée porte atteinte au paysage. Elle rejette donc le projet du Conseil fédéral et demande des contingents négociables entre cantons.

Maître Marco Itin
itin@itin-law.com
et la Rédaction

1 Ce projet étant en phase pré-parlementaire, il est difficile de préjuger de son aboutissement et de la durée de la procédure.

Suite de la page 14

Elle est comme une répétition de ces festivités révolutionnaires destinées dans l'esprit de leurs initiateurs à effacer les fastes de la liturgie catholique et à constituer la liturgie républicaine (...) Voilà la liturgie républicaine fixée. Les défilés de la déesse Raison ne différeront pas beaucoup de ce modèle, si ce n'est que l'on remplacera la statue [de la Liberté] par une jolie actrice aux charmes à vous faire perdre la raison »[21].

Le 15 avril 1792 à Paris, la fête des galériens de Châteauvieux, première fête de la Liberté, encouragea les révolutionnaires à aller de l'avant. Elle leur permit d'évaluer leur puissance avant l'ultime épreuve de force. Le pouvoir semblait à portée de main. Une dizaine de jours plus tard, Rouget de Lisle interprète le *Chant de guerre pour l'armée du Rhin*, qui deviendra *La Marseillaise*, dans le salon du maire de Strasbourg Philippe-Frédéric de Dietrich, lequel avait été nommé en 1779 secrétaire général des Suisses & Grisons. Mais sait-on que l'épouse de ce dernier, Sybille-Louise qui se tient au clavecin, était bâloise de naissance, sœur du chancelier de la République de Bâle Pierre Ochs, qui sera, avec Frédéric-César de la Harpe, une des figures de proue de la République Helvétique en 1798 ? Celle que l'on aperçoit si motivée sur la gravure illustrant la scène, annoncera dans une lettre à son frère avoir mis son « talent d'orchestration en jeu » en arrangeant « les partitions du clavecin et autres instruments. »[22] À chaque coin et recoin de la Révolution se trouvaient ainsi des Suisses et des Suissesses pas forcément tapis dans l'ombre.

Alain-Jacques Czouz-Tornare